



Enseignement secondaire

Formations continues d'école

Guide d'information

Ce guide d'information s'adresse aux établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique qui souhaitent organiser une formation continue en interne avec le soutien de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

Institut de formation de l'Éducation nationale

eduPôle Walferdange • Route de Diekirch

L-7220 Walferdange

Fax : (00 352) 24 79 59 55

www.ifen.lu • olivier.lang@ifen.lu

Dans les limites de ses ressources budgétaires, matérielles et humaines, l'IFEN peut proposer les services d'ingénierie et de financement suivants :

- analyse des besoins
- conception, organisation et suivi de la formation continue
- gestion des inscriptions et des attestations
- indemnisation des formateurs et des formatrices.

Pour soutenir le développement des lycées, notamment à travers la formation continue, l'IFEN propose l'élaboration de plans de formation continue pluriannuels.

Le guide d'information concerne aussi bien les activités de formation continue organisées dans le cadre du plan pluriannuel que celles organisées ad hoc.

1. La formation continue d'école est...

Complémentaire au programme national, qui soutient notamment les enseignant/e/s dans le développement de leurs compétences professionnelles, la formation continue d'école permet :

- de promouvoir la coopération et de développer le travail en équipe
- de partager une vision commune et de faire évoluer les représentations sur l'apprentissage en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves et de leurs manières d'apprendre
- de déterminer les objectifs à atteindre, notamment dans le cadre du plan de réussite scolaire, et de développer les compétences pédagogiques y relatives
- d'instaurer une démarche pédagogique commune au sein des cycles et de garantir une cohérence des cycles 1 à 4
- de développer l'école en tant qu'organisation apprenante.

2. Les conditions

Cette complexité nécessite une conception réfléchie. Ainsi, pour qu'une activité de formation continue en interne (formation continue d'équipe ou d'école) contribue au développement de la qualité de l'école, les conditions suivantes doivent être remplies par l'école :

- Les participant/e/s comprennent explicitement leur processus de travail comme un scénario didactique de formation, planifié et préparé.
- Les objectifs de la formation continue discutés et retenus doivent clairement viser les compétences professionnelles à développer. Ainsi, les journées de formation s'accompagnent de travaux de préparation concrets et pertinents.
- La forme, l'approche méthodologique et la durée de la formation continue sont fonction des objectifs fixés.
- Les séances de formation sont documentées – la documentation décrit dans quelle mesure les objectifs spécifiques seront atteints. La documentation reflète tant le point de vue des personnes en formation que celui des formateurs et formatrices impliqués dans ce processus de formation.
- En principe, un nombre minimum de 12 personnes est requis par session de formation continue en interne. Ce nombre est adapté en fonction des publics cibles et de la composition de la communauté scolaire en question.
- Les plus-values pédagogiques, les expériences ainsi que les résultats sont communiqués à l'ensemble de l'école.

Ces conditions permettent de délimiter les activités de formation continue par rapport à d'autres activités organisées en commun, telles que le libre échange d'expériences, les concertations, la réalisation de projets communs.

3. Formes

En fonction des objectifs, la formation continue en interne peut se concevoir sous différentes formes. L'éventail comprend aussi bien des formations continues séquentielles que des séances de coaching, de supervision, des cercles de qualité et des journées pédagogiques.

Pour amorcer le développement scolaire :

La formation continue en interne vise le développement de l'école. Ainsi, les activités de formation continue ponctuelles à l'attention de l'ensemble du personnel enseignant se réaliseront, essentiellement, lors de la phase de sensibilisation et de détermination des objectifs pour le développement de l'école.

Ces activités de formation peuvent prendre les formes d'exposés, de conférences et de journées pédagogiques. La portée de ces mêmes activités étant limitée, il y a lieu de négocier la suite des démarches de formation.

Pour accompagner le développement scolaire :

Dans le souci de favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien, les activités de formation continue ponctuelles sont remplacées dans la mesure du possible par le modèle séquentiel suivant qui est articulé en *cinq moments* et qui prend appui sur les pratiques:

- ① **Phase de préparation :**
échanges sur les pratiques des enseignants et des enseignantes, visites de classes.
- ② **1^{re} phase de formation :**
séance/s d'initiation.
- ③ **Phase de mise en pratique (accompagnée).**
- ④ **2^e phase de formation :**
séance/s de mise en commun et de réflexion.
- ⑤ **Suivi :**
selon la complexité des objectifs retenus, le modèle séquentiel ci-dessus peut être complété par des séances d'approfondissement, d'échanges et de coaching.

Le nombre et la durée des séances ainsi que leur rythme sont fonction des objectifs fixés. L'important est de prévoir assez de temps pour permettre des phases pratiques réalistes.

4. Sujets de formation continue

Seules les activités présentées dans le programme *en référence aux priorités retenues pour 2017-2018* peuvent être organisées au sein des écoles pour répondre aux besoins et aux questionnements des équipes pédagogiques.

Dans le contexte du développement de l'école en tant qu'organisation apprenante, la formation continue en interne concerne d'abord le développement de l'enseignement qui s'articule avec le développement de l'organisation et le développement de chaque professionnel/le et le développement du travail en équipe.

Ainsi, les domaines recommandés de formation continue en interne concernent :

- *La gestion participative de la classe et la motivation* (Partizipation und Motivation).
- *L'enseignement orienté vers l'apprentissage des compétences* (Kompetenzorientiertes Unterrichten und Lernen).
- *La promotion, l'observation et l'évaluation des progrès d'apprentissage* (Lernprozesse fördern und beurteilen).
- *La différenciation* (Differenzierung, Individualisierung, Umgang mit Heterogenität).
- *Le travail en équipe* (Zusammenarbeit im Team).
- *La communication avec les parents* (Eltern und Schule).

5. Critères de qualité

Une formation en interne doit être orientée vers les besoins et de l'école et des personnes en tenant compte des priorités du développement de l'école concernée et des biographies individuelles.

S'appuyant sur un cadre théorique scientifique sans cesse actualisé, elle est conçue de manière à cibler spécifiquement les pratiques pédagogiques. De plus, elle doit favoriser les échanges entre enseignant/e/s sur leurs pratiques et, aussi, sur la mise en commun et l'analyse de ces mêmes pratiques.

La variété des arrangements didactiques proposés permettra de favoriser un transfert actif et réfléchi des connaissances et des compétences développées en classe.

La formation prend appui sur des modes d'animation adaptés aux adultes et sur l'intégration du gender-mainstreaming.

Les formateurs/-trices clarifient les objectifs de la formation et les adaptent, le cas échéant, aux attentes et aux besoins des personnes en formation.

Les formateurs/-trices veillent à créer un climat favorisant l'apprentissage et le respect mutuel, et, à offrir un cours de qualité (compétences disciplinaires et didactiques) ainsi qu'à présenter des documents de travail clairs et pertinents.

L'établissement scolaire garantit des conditions de formation continue adaptées et constructives, autant sur plan organisationnel que sur le plan du développement professionnel.

Les formations continues sont systématiquement soumises à des évaluations de qualité afin de garantir le niveau d'exigence défini et de permettre l'évolution selon les besoins.

6. Priorités

Afin de contribuer à la réussite scolaire des élèves, les formations prioritaires retenues par Monsieur le Ministre pour l'année scolaire 2017-2018 visent le développement des compétences professionnelles suivantes :

Priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences

- connaître les modèles cognitifs de l'apprentissage, les facteurs favorisant l'apprentissage et les obstacles
- être informé/e sur le développement cognitif, psychosocial et émotionnel des enfants et des jeunes
- s'approprier les principes didactiques de l'enseignement et de l'apprentissage dans tous les domaines de développement et d'apprentissage
- s'approprier un répertoire de concepts pédagogiques pertinents
- organiser et animer des situations d'apprentissage et d'évaluation
- observer et évaluer les activités d'apprentissage
- gérer la progression des apprentissages
- réguler les apprentissages par des mesures de remédiation adaptées
- concevoir et faire évoluer des dispositifs de différenciation
- impliquer les élèves dans leurs apprentissages et leur travail
- développer un climat de classe propice aux apprentissages

Priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue

- connaître les fondements et les processus du développement langagier (Spracherwerb)
- connaître les principaux types d'acquisition linguistique (Erstspracherwerb, doppelter Erstspracherwerb, Zweitspracherwerb, Fremdspracherwerb ...)
- connaître différents stades du développement langagier (e.a. le stade « interlangage »)
- connaître les fondements et les processus du développement de la littératie (Literalität)
- distinguer et employer différentes formes discursives (usage narratif, argumentatif, descriptif, poétique ... de la langue) et différents types de textes (texte informatif, instructif, scolaire, littéraire ...)
- avoir connaissance des processus de développement de la graphomotricité et de l'écriture
- avoir connaissance des dimensions lexicales et grammaticales des langues et de leur enseignement en classe

- avoir connaissance des possibilités de transfert entre les langues, des points communs et des différences entre les langues (éveil aux langues, ouverture aux langues)
- gérer la diversité linguistique et culturelle des élèves par la mise en place de formes de soutien nécessaires (scaffolding, différenciation pédagogique)
- intégrer l'apprentissage des langues dans les branches non-linguistiques (CLIL-EMILE)
- évaluer les compétences linguistiques des élèves
- déterminer le niveau de développement langagier des élèves afin d'y adapter les exigences linguistiques de l'enseignement
- connaître les troubles spécifiques de l'acquisition du langage et mettre en œuvre des mesures de remédiation adaptées

Priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication

- intégrer de manière adaptée les technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques
- développer les compétences des élèves liées à la création et à l'utilisation des médias (littératie médiatique)

Priorité 4 : le travail en équipe et la communication

- travailler en équipe (de cycle, de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques, disciplinaire ou interdisciplinaire, partenaires externes...)
- coopérer au sein de l'établissement scolaire
- renforcer la coopération entre le monde de l'éducation formelle et le monde de l'éducation non-formelle
- informer et impliquer les parents
- gérer un projet

Priorité 5 : le développement professionnel personnel

- développer une posture et une pratique réflexives par une réflexion dans et sur l'action
- veiller à son bien-être en tant qu'enseignant/e (Lehrergesundheit) ou éducateur/-trice

Priorité 6 : le développement scolaire

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer une démarche de développement scolaire

Priorité 7 : la gestion des établissements scolaires

- participer à la gestion des établissements scolaires (administration, gestion des ressources humaines et innovation pédagogique)

- gérer le changement
 - agir en tant que médiateur/médiatrice
 - agir en tant que leader pédagogique
 - observer et documenter les progrès des élèves
 - agir en praticien réflexif. »
- Priorité 8 : le travail socio-éducatif**
- organiser et animer des activités socio-éducatives

7. Organisation

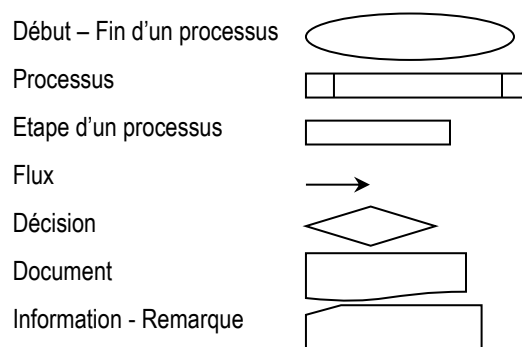
En principe, les personnes en charge de la coordination de la formation continue de leurs équipes pédagogiques et éducatives ont la possibilité de faire une demande de formation pendant toute l'année scolaire.

Les formations continues en interne constituent un instrument de développement de la qualité scolaire. Dans cette perspective, leur planification s'insère dans le cadre d'un plan de formation pluriannuel en relation avec le plan de réussite scolaire de l'école sur base d'une analyse des besoins.

Les demandes des écoles approuvées par la direction sont à adresser à l'IFEN au moins 2 mois avant le début souhaité de l'activité de formation.

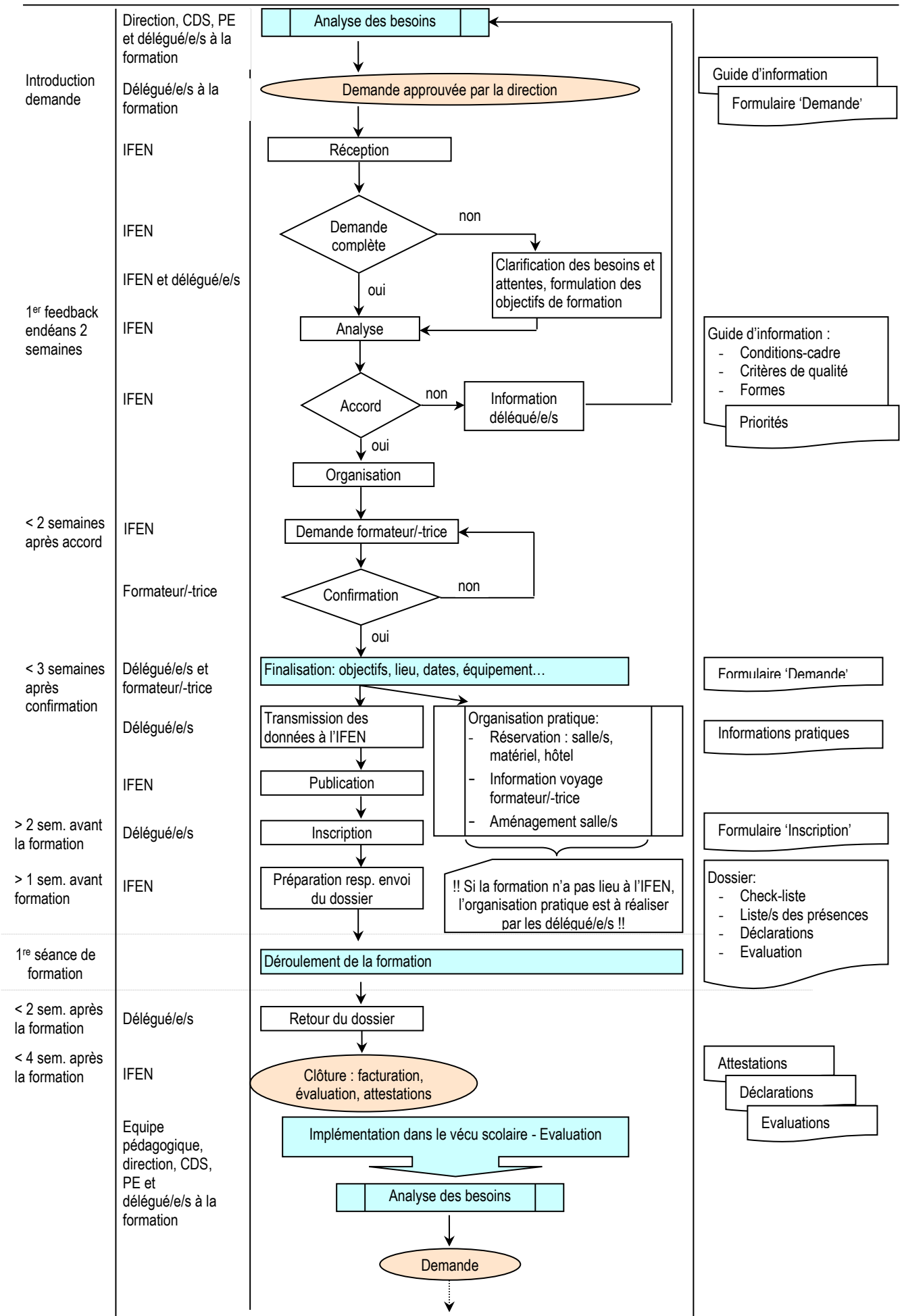
L'ordinogramme ci-après décrit le processus d'organisation en précisant les responsabilités, délais et instruments disponibles.

Légende de l'ordinogramme :



Quand ? Responsabilité Processus - Démarche

Documents - Instruments



Direction, CDS, PE et délégué/e/s à la formation

Introduction demande

Délégué/e/s à la formation

IFEN

IFEN

IFEN et délégué/e/s

1^{er} feedback endéans 2 semaines

IFEN

IFEN

IFEN

< 2 semaines après accord

IFEN

Formateur/-trice

Confirmation

< 3 semaines après confirmation

Délégué/e/s et formateur/-trice

Délégué/e/s

IFEN

> 2 sem. avant la formation

Délégué/e/s

> 1 sem. avant formation

IFEN

1^{re} séance de formation

< 2 sem. après la formation

Délégué/e/s

< 4 sem. après la formation

IFEN

Equipe pédagogique, direction, CDS, PE et délégué/e/s à la formation

Guide d'information

Formulaire 'Demande'

Guide d'information :

- Conditions-cadre
- Critères de qualité
- Formes

Priorités

Formulaire 'Demande'

Informations pratiques

Formulaire 'Inscription'

Dossier:

- Check-liste
- Liste/s des présences
- Déclarations
- Evaluation

Attestations

Déclarations

Evaluations

8. Obligation de formation continue

Conformément au [règlement grand-ducal du 6 septembre 2016](#) portant modification entre autres du règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques, la tâche réglementaire comprend la participation à au moins 48 heures de formation continue certifiée par période de 3 ans.

Aucune formation ne peut être mise en compte si elle n'a été auparavant agréée par le directeur ou la directrice.

Selon les modalités en vigueur ne peuvent être considérées que les heures de formation ayant lieu en dehors de la tâche d'enseignement.

9. Annexes

Formulaire 'Demande'

Formulaire 'Inscriptions'